COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20250906

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à 20h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Saint-Calais en séance publique sous la Présidence de Madame LELONG Françoise.

Date de convocation

15 septembre 2025

Date d'affichage
15 septembre 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 42
Présents : 26
Votants : 36

Étaient Présents :

MM. BORDEAU Christian, DUPIN Christian, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GUIBERT Aris, GUIBERT Cédric, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, MARTEL Jean-Pierre, MERCIER Marc, NICOLAŸ Christophe, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, RENARD Candy, STERBA Éléonora, membres titulaires, M. HUGUET Jean-Pierre, membre suppléant.

Étaient excusés :

Mme BESNIER Claire donne pouvoir à Madame NELET Annie
Mme BONNEFOY Béatrice donne pouvoir à Mme MENU Catherine
M. BOSNYAK Yvan donne pouvoir à M. LEDIEU Christophe
M. CHABILLANT Jean-Luc donne pouvoir à M. GAUTHIER Renaud
Mme GAUTIER Cindy donne pouvoir à M. VADÉ Prosper
M. GRÉMILLON Patrick donne pouvoir à Mme RENARD Candy
M. LEROY Michel donne pouvoir à Mme LELONG Françoise
M. MARIAIS Jean-Pierre donne pouvoir à M. LACOCHE Jacques
M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à Mme BRIGANT Nicole
Mme ROUGET Anne-Marie donne pouvoir à M. FLAMENT Dominique
M. CHÉRON Michel
M. FOUCAULT Yves
Mme GERMAIN Martine
M. JAMOIS Xavier
M. MORIN Sébastien
M. PARIS Hubert
M. POTTIER Louis remplacé par son suppléant M. HUGUET Jean-Pierre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-200072692-20250925-20250906-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/10/2025

Madame RENARD Candy est nommée secrétaire de séance.

OBJET : BUDGET ANNEXE SPANC
DECISION MODIFICATIVE

Vu le vote des budget prévisionnels 2025,

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il convient de procéder à une décision modificative sur le budget suivant :

➢ Budget Annexe SPANC

✓ Dépenses d'exploitation

Chapitre		Compte		Fonction		Prévisions 2025	proposition DM1	Nouveau montant
65	Autres charges de gestion courante	6541	Créances admises en non-valeur	922	assainissement non collectif	530,00 €	120,00 €	650,00 €

✓ Recettes d'exploitation

Chapitre		Compte		Fonction		Prévisions 2025	proposition DM1	Nouveau montant
70	Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	7062	Redevances d'assainissement non collectif	922	assainissement non collectif	80 726,90 €	120,00 €	80 846,90 €

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la décision modificative telle qu'exposée ci-dessus.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 25 septembre 2025

La secrétaire de séance,

Candy RENARD

P/Le Président,
La 1ère Vice-Présidente

Françoise LELONG

COMMUNAUTE de COMMUNES des VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS